

A Saint-Aubin, dans l'Essonne

La polémique sur les déchets nucléaires s'amplifie

Le Monde 25/11/90

La polémique s'amplifie autour des déchets nucléaires de l'Essonne, après les révélations faites par la CRII-RAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité), selon laquelle le dépôt de Saint-Aubin contiendrait des traces de plutonium. M. Jean-Luc Mélenchon, sénateur (PS) de l'Essonne, a demandé, mardi 23 octobre, la dissolution du SCPRI (Service central de protection contre les rayonnements ionisants), qui dépend du ministère de la santé, car, selon lui, ce service a prouvé «*ou son incomptence, ou sa volonté de protéger les responsables d'éventuelles fautes liées à l'exploitation de l'énergie nucléaire plutôt que les populations qui en seraient victimes*». Le groupe socialiste du Sénat a demandé à M. Mélenchon de lui soumettre un projet de loi pour la création d'une Haute Autorité de la sécurité nucléaire.

La CRII-RAD avait prélevé le

mois dernier des échantillons de terre dans le dépôt de Saint-Aubin, qui se trouve à quelques centaines de mètres du Centre d'études nucléaires de Saclay.

Après analyse dans son laboratoire de Valence (Drôme), elle avait conclu à la présence de césum 137 (8 000 becquerels par kilo de matière sèche), de baryum 133, de cobalt 60, d'europtium 152 et 164, d'uranium 235 et d'américium 241.

Des éléments radioactifs de moins de neuf ans

La présence d'américium incite la CRII-RAD à demander une étude complémentaire au laboratoire de l'université de Brême, en Allemagne. Six échantillons de terre, dont un a été prélevé clandestinement dans le dépôt de Saint-Aubin, sont expédiés à Brême, où ils sont examinés «en aveugle».

Le directeur du laboratoire, Mathias Rintelen, découvre qu'un échantillon contient 98 becquerels de plutonium 238 et 2153 becquerels de plutonium 239 et 240 par kilo de matière sèche, ce qui est beaucoup plus que la dose annuelle admise pour l'inhalation (20 becquerels). C'est précisément l'échantillon prélevé à côté du centre de Saclay.

La CRII-RAD en conclut que des déchets entreposés à Saint-Aubin proviennent du cœur d'un réacteur nucléaire et qu'ils ont moins de neuf ans d'âge, ce qui contredit la position du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) selon lequel il s'agit de «vieux déchets». Un inspecteur général du CEA, M. Robert Lallement, s'est déclaré étonné des chiffres transmis par le laboratoire allemand. Mais il a fait remarquer que la limite de 20 becquerels concerne les travailleurs à plein temps dans un site nucléaire, ce qui n'est pas le cas dans le dépôt de Saint-Aubin.